

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Saint-Cézert



P.L.U

Révision du Plan Local d'Urbanisme

3 - Partie règlementaire

3.4 - Liste du patrimoine à protéger

Révision du P.L.U :

Arrêtée le 14-11-2025

Approuvée le

Visa

Date :

Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

3.4

INVENTAIRE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CEZERT (31)

ELEMENTS ELIGIBLES AUX ARTICLES L 151-19 ET L 151-23 DU CODE DE L'URBANISME

Eléments protégés à valeur patrimoniale et culturelle (art L151-19 du CU) :

OBJET n°1	LIEU	OBSERVATION
Ensemble médiéval	Centre-village de Saint-Cézert	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'20.9"N, 1°19'60.0"E



Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Éléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°2	LIEU	OBSERVATION
Lavoir	village de Saint-Cézert	Élément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'28.0"N, 1°19'64.9"E



Photos : Google maps

OBJET n°3	LIEU	OBSERVATION
Ancien couvent / orangerie	village de Saint-Cézert	Élément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'13.6"N, 1°19'49.1"E



Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

Espaces ou éléments protégés à valeur naturelle et environnementale (art L 151-23 du CU)

OBJET n°4	LIEU	OBSERVATION
Arbre remarquable	652 route de Launac	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°77'94.1"N, 1°18'69.6"E



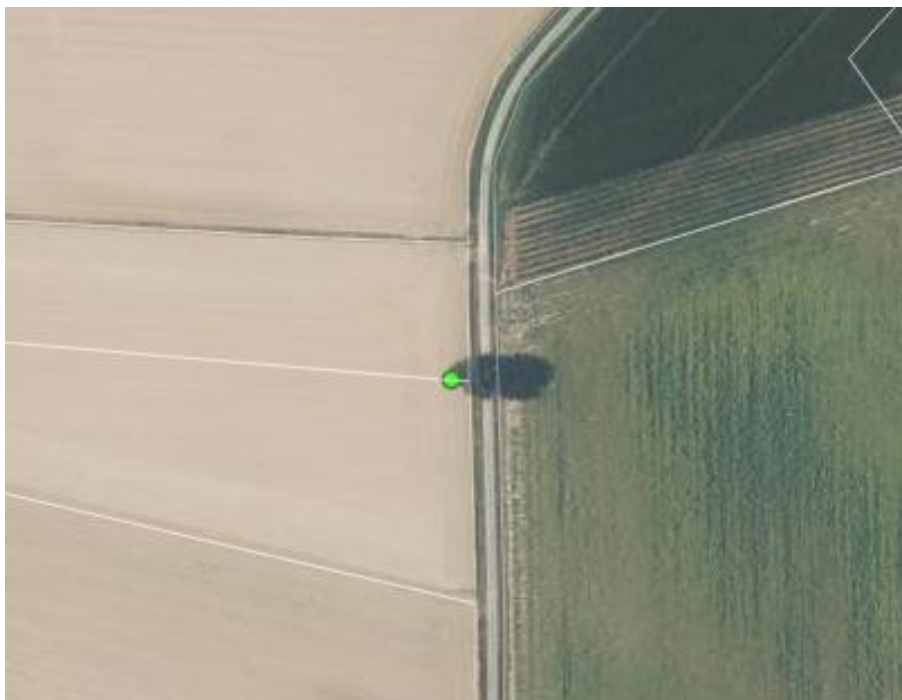
Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°5	LIEU	OBSERVATION
Arbre remarquable	Lieu-dit « Cloutasse »	Élément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°77'40.1"N, 1°19'71.6"E



Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°6	LIEU	OBSERVATION
Arbres remarquables	793 chemin d'Empiroulet	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'56.0"N, 1°20'64.6"E



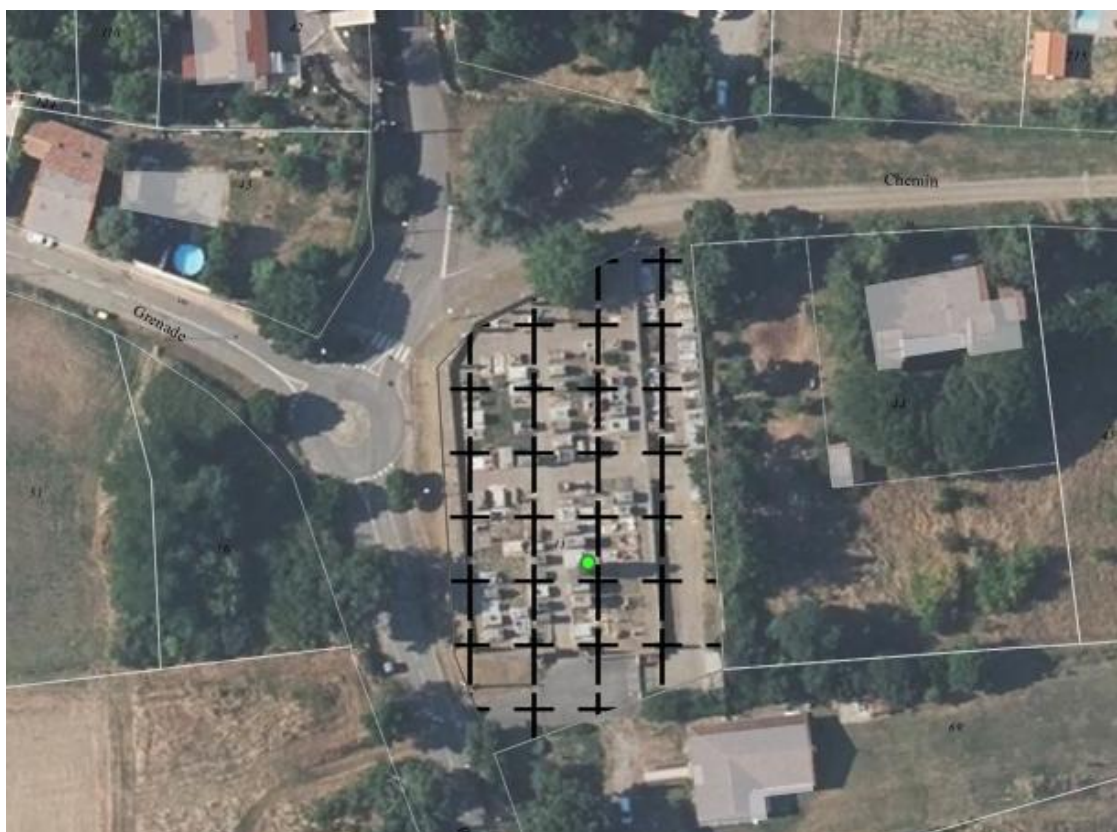
Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°7	LIEU	OBSERVATION
Cèdre	Cimetière	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'04.8"N 1°19'74.0"E



Photos : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°8	LIEU	OBSERVATION
Arbre remarquable	Route d'Aucamville - vers le château de Lamothe	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°79'21.3"N 2°21'19.3"E

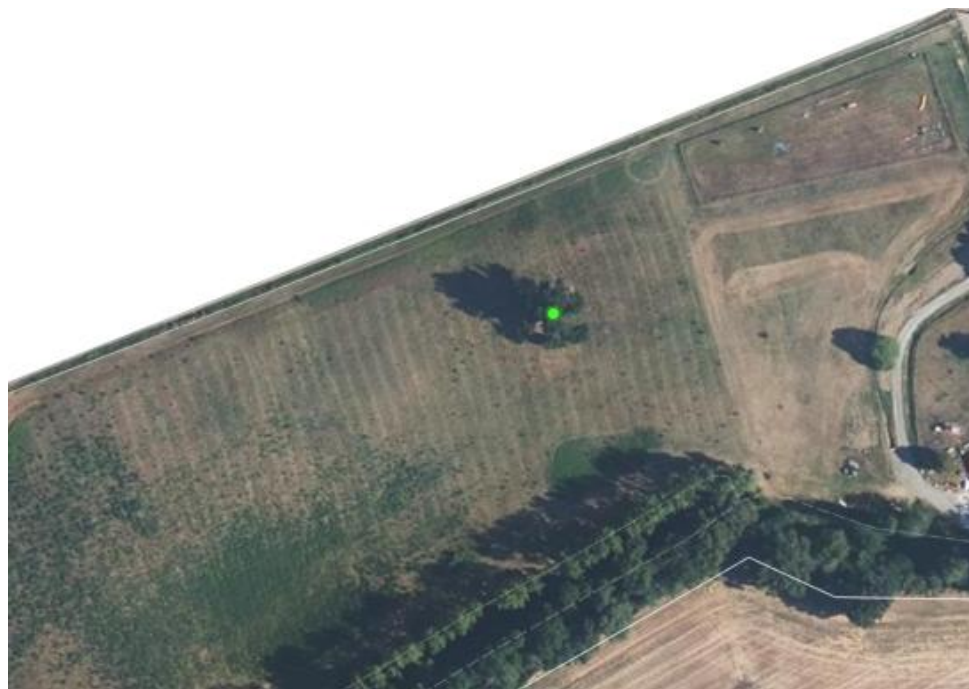


Photo : Google maps

Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°9	LIEU	OBSERVATION
Arbres à protéger	Place du village	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique

Positionnement : 43°78'19.1"N 1°19'51.2"E



OBJET n°10	LIEU	OBSERVATION
Principaux boisements constitués à protéger	Ensemble de la commune	Eléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique en EBC

Positionnement : Ensemble de la commune

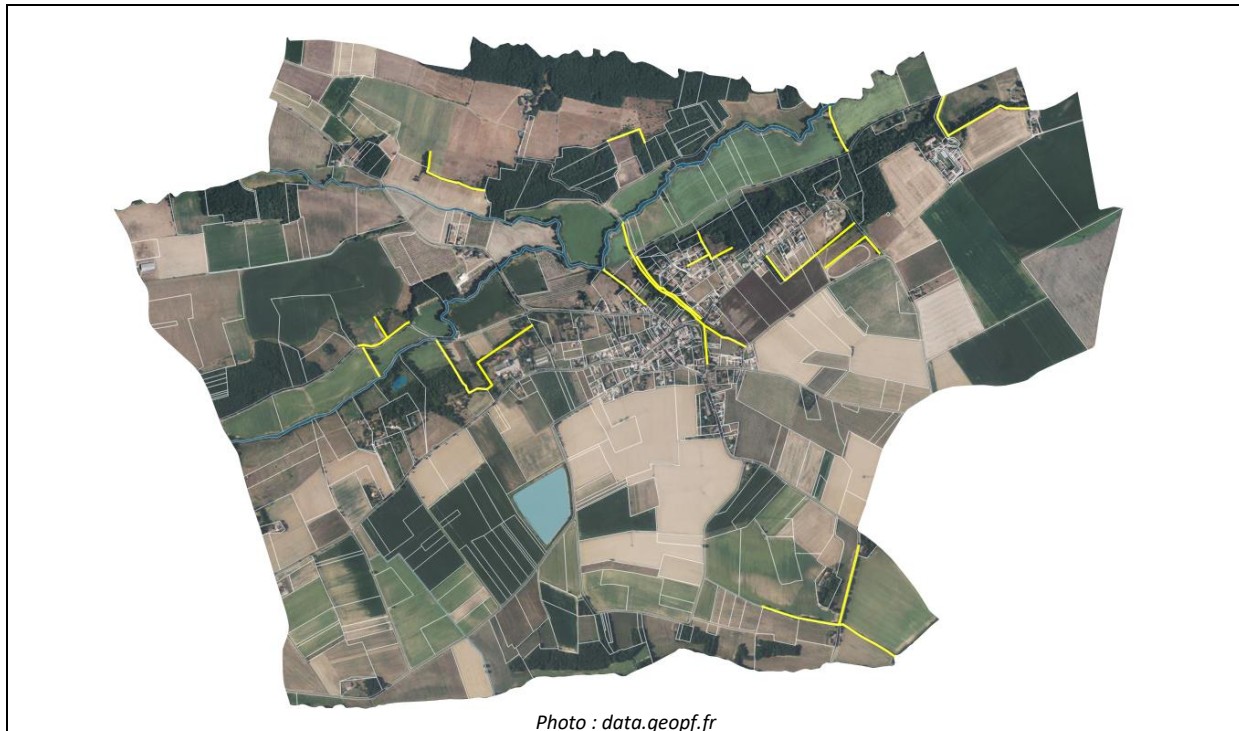


Révision du PLU de Saint-Cézert

Éléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

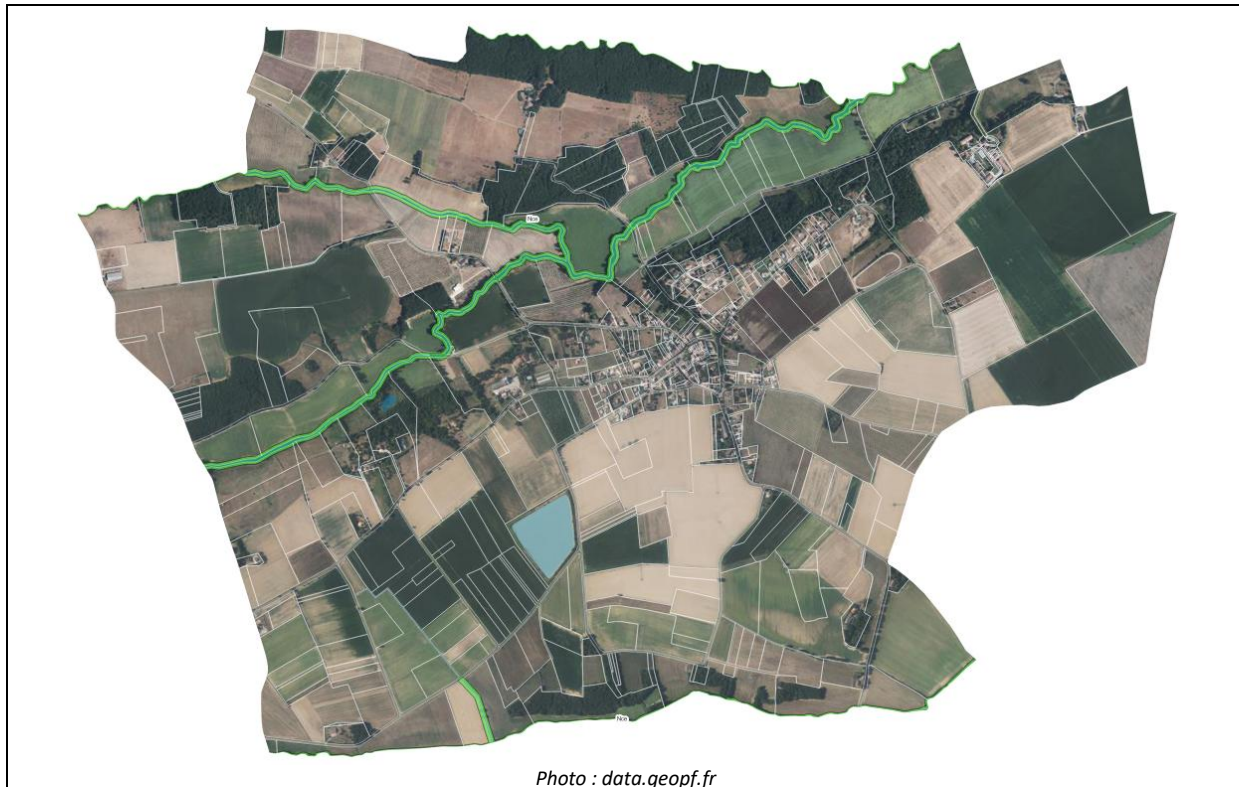
OBJET n°11	LIEU	OBSERVATION
Principaux linéaires boisés et haies agricoles à protéger	Ensemble de la commune	Éléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : Ensemble de la commune



OBJET n°12	LIEU	OBSERVATION
Continuités écologiques liées aux cours d'eau à protéger	Ensemble de la commune	Éléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : Ensemble de la commune



Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°13	LIEU	OBSERVATION
Jardins et espaces non bâtis contribuant à la qualité du cadre de vie	Village de Saint-Cézert	Eléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : secteurs de jardins et non bâtis du village



OBJET n°14	LIEU	OBSERVATION
Zone humide identifiée et boisements à protéger	Lieu-dit Lasparets	Eléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : 43°77'98.1"N 1°20'25.6"E



Révision du PLU de Saint-Cézert

Eléments du patrimoine à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme

OBJET n°15	LIEU	OBSERVATION
Zone boisée à protéger	Lieu-dit Lamothe	Eléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : 43°79'21.3"N 2°21'19.3"E



Photo : data.geopf.fr

OBJET n°16	LIEU	OBSERVATION
Zones boisées à protéger sur le village	Saint-Cézert	Eléments répertoriés par la collectivité et reportés sur le document graphique

Positionnement : secteurs boisés d'intérêt du village



Photo : data.geopf.fr